



L'an deux mille vingt-deux et le 29 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Cruis, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23/03/2022, s'est réuni exceptionnellement dans la Salle de Divertissements, sous la présidence de Monsieur Félix MOROSO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h15 et procède à l'appel. Le quorum est atteint.

<b>Etaient présents :</b> M. Félix MOROSO M. Alain BESSAC M. Jean-Pierre CHABUS M. Robin CHAMBOST Mme. Joëlle CHAZOT	M. Stéphane DERRIVES M. Didier ÉGÉA Mme. Patricia GAMBA	M. Aimé JOURDAN Mme. Corinne KÜMMER Mme. Pauline MOROSO Mme. Monique QUER Mme. Carmen TRAMBAUD	<b>Nombre de Conseillers :</b> • En exercice : 15 • Présents : 13 • Votants : 15
<b>Absents excusés ayant donné pouvoir :</b> M. Dominique COQUELET M. Sébastien D'URSO	à M. Aimé JOURDAN à Mme. Monique QUER à	<b>Absents :</b>	<b>Secrétaire de séance :</b> Mme. Pauline MOROSO

- ❖ Compte tenu, de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que les débats ne peuvent être retransmis en direct pour des raisons techniques, il est proposé de tenir la séance à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil accepte à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.



❖ **Approbation de séance :**

Le procès-verbal du 14 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

❖ **Décisions prises par délégation du Conseil :**

Monsieur le Maire rends compte des décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT.

Date	Libellé - objet	Numéro
26/01/2022	<b>Demande de subvention à la Région au titre du FRAT 2022</b> Résumé : Demande de financement pour les travaux du groupe scolaire d'un montant de 82 016 euros.	AMDEL 04-2022

❖ **Ordre du jour de la séance :**

- Approbation des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2021 Budget Principal
- Approbation des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2021 Service Eau et Assainissement
- Affectation des résultats budget Principal
- Affectation des résultats budget annexe service Eau et Assainissement
- Vote du taux des taxes foncières (bâti et non bâti)
- Vote du budget Principal 2022
- Vote du budget annexe service Eau et Assainissement 2022
- Dénomination des voies communales
- Demande du fonds de concours PACTE (CCPFML) « Aménagement du parking »
- Demande du fonds de concours PACTE (CCPFML) « Création Salle d'Exposition »

❖ **Modification de l'ordre du jour :**

Il est proposé de retirer de l'ordre du jour le demande du fonds de concours PACTE (CCPFML) pour l'aménagement du parking, point qui n'a plus lieu d'être mis en discussion. L'assemblée prend acte.

**Budget PRINCIPAL : Approbation du Compte de Gestion 2021**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;**

- Approuve le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021 du budget principal

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Budget PRINCIPAL : Approbation du Compte Administratif 2021**

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2021 établi pour le Budget Principal.

Sections	Report N-1	Dépenses Réalisées	Recettes Réalisées	Résultat de l'exercice	Solde restes à réaliser	Résultat cumulé
Fonctionnement	0,00 €	610 547,45 €	685 461,71 €	<b>74 914,26 €</b>	/	74 914,26 €
Investissement	2 570,91 €	197 855,01 €	147 203,79 €	<b>-48 080,31 €</b>	-105 800€	-153 880,31 €

Le Maire quitte la séance. La Présidence est assurée par Stéphane DERRIVES, Adjoint délégué.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;**

- Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2021 pour le budget Principal de la Commune ;

**Affectation des résultats budget Principal**

Il est rappelé au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2021 du Budget Principal de la Commune, conformes au Compte de Gestion. Il est fait part des opérations d'investissement en cours et de l'état des restes à réaliser établi en début d'année 2021.

Il est constaté :

➤ en section de fonctionnement	un excédent de	74 914,26 €
➤ en section d'investissement	un déficit de	48 080,31 €
➤ que l'état des restes à réaliser a été arrêté	en dépenses à	218 000,00 €
	en recettes à	112 200,00 €
Solde sur les restes à réaliser de		105 800,00 €
➤ un besoin réel en investissement de		153 880,31 €

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;**

- Dit que le déficit d'investissement de 48 080 € sera repris au c/001 ;
- Affecte à la section d'investissement la somme de 74 914 € qui fera l'objet d'un titre de recettes au c/1068 ;

**Service Eau et Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2021**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;**

- Approuve le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021 du Service Eau et Assainissement.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Service Eau et Assainissement : Approbation du Compte Administratif 2021**

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2021 établi pour le Service Eau et Assainissement.

Sections	Report N-1	Dépenses Réalisées	Recettes Réalisées	Résultat de l'exercice	Solde restes à réaliser	Résultat cumulé
Exploitation	105 821,83 €	183 407,01 €	175 597,95 €	<b>98 012,77 €</b>	/	98 012,77 €
Investissement	58 096,62 €	41 537,36 €	35 732,62 €	<b>52 291,88 €</b>	-14 000€	38 291,88 €

Le Maire quitte la séance. La Présidence est assurée par Stéphane DERRIVES, Adjoint délégué.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;**

- Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2021 pour le Service Eau et Assainissement.

**Affectation des résultats budget annexe service Eau et Assainissement**

Il est rappelé au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2021 du Budget annexe Service Eau et Assainissement de la Commune, conformes au Compte de Gestion. Il est fait part des opérations d'investissement en cours et de l'état des restes à réaliser établi en début d'année 2022.

Il est constaté :

➤ en section d'exploitation	un excédent de	98 012,77 €
➤ en section d'investissement	un excédent de	52 291,88 €
➤ que l'état des restes à réaliser a été arrêté	en dépenses à	14 000,00 €
	en recettes à	0,00 €
Solde sur les restes à réaliser de		<b>14 000,00 €€</b>
➤ qu'il n'y a pas de besoin réel en investissement.		

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;**

- Décide que l'excédent d'exploitation de 98 012,77 € sera mis en réserve au c/002.
- Décide que l'excédent d'investissement de 52 291,88 € sera mis en réserve au c/001 ;

**Vote du taux des taxes foncières 2022 (bâti et non bâti)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14/04/2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à 44,70% la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et à 60,00% la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;**

**Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de fixer à :

- 44,70 % le taux d'imposition sur le foncier bâti ;
- 60,00 % le taux d'imposition sur le foncier non bâti.

**Charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### Vote du budget primitif « Principal »

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif « Principal », pour l'année 2022, arrêté en séance de travail, comme suit :

- Fonctionnement (dépenses et recettes)	727 143.00 €
- Investissement (dépenses et recettes)	464 239.00 €

### Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- Approuve le Budget Primitif « Principal » 2022 tel que présenté.

### Vote du budget primitif annexe « Service Eau et Assainissement »

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif annexe « Service Eau et Assainissement », pour l'année 2022, arrêté en séance de travail, comme suit :

- Exploitation (dépenses et recettes)	277 266.00 €
- Investissement (dépenses et recettes)	144 327.00 €

### Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- Approuve le Budget Primitif annexe « Service Eau et Assainissement » 2022 tel que présenté,

### Dénomination des voies communales

Par délibération du 28/11/2011, le Conseil municipal a validé le principe de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à cette mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe que, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, il est apparu nécessaire de compléter la démarche initiée en 2011 afin d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Il rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal de valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits suivants :

#### ❖ CENTRE VILLAGE

Type de voie	Libellé	Complément d'adresse	
Place de l'	Abbaye	Le Village	
Place des	Aires	Le Village	
Rue des	Aires	Le Village	
Rue de l'	Ancien Four	Le Village	
Rue de l'	Androne	Le Village	
Chemin du	Bosquet	Quartier	Le Bosquet
Rue de la	Calade	Le Village	
Rue des	Chevriers	Le Village	
Cour du	Cloître	Le Village	
Chemin des	Gorges	Quartier	Le Bosquet
Chemin des	Gorges	Quartier	Les Gorges
Rue	Grande	Le Village	
Rue de la	Grange	Le Village	
Place du	Haut de Vière	Le Village	
Chemin des	Jardins	Quartier	Les Gorges
Place de la	Mairie	Le Village	
Rue de la	Mairie	Le Village	
Allée des	Marronniers	Le Village	

Type de voie	Libellé	Complément d'adresse	
Rue des	Meuniers	Le Village	
Rue du	Mitan	Le Village	
Route de	Montlaux	Le Village	
Route de	Montlaux	Quartier	Vigne de Castle
Parking des	Mûriers	Le Village	
Chemin des	Naïsses	Quartier	Les Naïsses
Place du	Pied de Vière	Le Village	
Passage du	Porche	Le Village	
Rue du	Porche	Le Village	
Chemin du	Pré de Foire	Le Village	
Rue des	Primeurs	Le Village	
Impasse du	Relais	Le Village	
Route de	Sisteron	Le Village	
Route de	Sisteron	Quartier	Les Gorges
Route de	St Etienne	Le Village	
Chemin	Ste Brigitte	Quartier	Haut de Vière
Place des	Tilleuls	Le Village	
Rue	Traversière	Le Village	
Rue de	Vière	Le Village	

## ❖ EXTÉRIEUR VILLAGE

Type de voie	Libellé	Complément d'adresse
Chemin de l'	Alambic	Quartier Janigou
Chemin du	Coulet	Quartier Blachessie
Chemin du	Coulet	Quartier Le Coulet
Chemin de la	Croissette	Quartier Bayard
Route de	Cruis à St Etienne	Quartier La Lentillère
Route de	Cruis à St Etienne	Quartier Le Coulet
Rue de l'	Entre-deux	Quartier La Ferraye
Chemin de la	Ferraye	Quartier La Ferraye
Chemin de	Font de l'Avis	Quartier Font de l'Avis
Chemin de	Foulara	Quartier Foulara
Impasse	Foulara	Quartier Foulara
Chemin de la	Fourmi	Quartier Le Trancas
Chemin des	Grailles	Quartier Les Grailles
Chemin des	Granges de Bourre	Quartier Les Granges
Chemin du	Gravas	Quartier Croix de Lumière
Chemin du	Gravas	Quartier St Pierre
Chemin du	Jas de Bertin	Quartier Jas de Bertin
Chemin du	Jas de Nordon	Quartier Blachefeuille
Chemin du	Jas de Nordon	Quartier Font de l'Avis
Chemin du	Jas de Nordon	Quartier Le Gravas
Chemin du	Jas de Nordon	Quartier Les Granges
Chemin du	Jas de Nordon	Quartier Parrot
Chemin du	Jas de Nordon	Quartier St Pierre
Chemin de la	Louvière	Quartier Charamelle
Chemin de la	Louvière	Quartier Foulara
Chemin de	Mallefougasse	Quartier Croix de Lumière
Chemin de	Mallefougasse	Quartier Jas de Bertin
Route de	Mallefougasse	Lieu-dit Les Gipières
Chemin de	Mallefougasse	Quartier Parrot
Chemin de	Marlique	Quartier Marlique

Type de voie	Libellé	Complément d'adresse
Chemin de la	Montagne	Quartier La Casse
Route de	Montlaux	Quartier Charamelle
Route de	Montlaux	Quartier Le Bosquet
Chemin	N.D. de Lure	Quartier Fouent de Riou
Chemin	N.D. de Lure	Quartier Le Défends
Chemin des	Olivettes	Quartier Bigot
Chemin des	Olivettes	Quartier La Ferraye
Chemin des	Olivettes	Quartier Le Défends
Chemin de	Parrot	Quartier Parrot
Chemin de la	Pierre Droite	Quartier Bigot
Chemin du	Pigeonnier	Quartier Les Treilles
Route de	Sisteron	Quartier Croix de Lumière
Route de	Sisteron	Quartier Fouent Blacas
Route de	Sisteron	Quartier La Tuilerie
Route de	Sisteron	Quartier Les Granges
Route de	Sisteron	Quartier Les Treilles
Route de	St Etienne	Quartier Bayard
Route de	St Etienne	Quartier Janigou
Route de	St Etienne	Quartier Jas de Boureti
Route de	St Etienne	Quartier Le Coulet
Chemin	St Jean	Quartier La Casse
Chemin	St Jean	Quartier La Ferraye
Chemin	St Joseph	Quartier Janigou
Chemin	St Pierre	Quartier Croix de Lumière
Chemin	St Pierre	Quartier Les Granges
Chemin	St Pierre	Quartier Les Treilles
Chemin	St Pierre	Quartier St Pierre
Chemin des	Treilles	Quartier Les Treilles
Chemin de la	Tuilerie	Quartier L'Espinasse

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;**

- Adopte les dénominations proposées ;
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

**Demande de fonds de concours « PACTE » CCPFML – Création d'une salle d'exposition**

Monsieur Stéphane DERRIVES rappelle le dispositif du fonds de concours « PACTE », octroyé par la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, destiné à aider les communes membres de l'EPCI dans leurs projets d'investissement.

Pour cette opération, la commune souhaite bénéficier du fonds de concours à hauteur de 50% accordé aux communes de moins de 1000 habitants, soit 11 485 €.

Il est proposé de présenter une demande à ce titre concernant le programme de travaux « Création d'une salle d'exposition » selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES HORS TAXES		RECETTES	
Montant des Taux	19 710 €	Fonds de concours CCPFML (50%)	11 485 €
Imprévus (5%)	985 €	Autofinancement (50%)	11 486 €
Maitrise d'Œuvre (11%)	2 276 €		
<b>Montant total des dépenses</b>	<b>22 971 €</b>	<b>Montant total des recettes</b>	<b>22 971 €</b>

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;**

- Sollicite l'aide financière de la CCPFML à hauteur de 50%, soit de 11 485 €, pour l'opération « Création d'une salle d'exposition » ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans ce cadre.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures dix.*

Le Maire, Félix MOROSO



La secrétaire de séance, Pauline MOROSO